

Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 25 avril

Vœu rattaché à la délibération 2017 DJS 173 demandant la constitution d'un dossier de subvention pour le gymnase Cler (7^e).

Présenté par Madame Rachida DATI et les Élus de la majorité,

Vu l'article L. 2511-12 du CGCT relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement,

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement,

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article R. 111-19-1 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération DJS 173,

Considérant que l'objectif d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite vise à prendre en compte les situations des personnes en situation de handicap dans l'aménagement des établissements recevant du public, et notamment les équipements sportifs,

Considérant que le département de Paris, via son Schéma Directeur pour l'Autonomie et la Citoyenneté des Parisiens en situation de Handicap promeut les actions favorisant l'accès au sport des personnes en situation de handicap,

Considérant que le Centre Nationale pour le Développement du Sport a mis en place depuis 2016 une politique de subvention visant à assurer la mise en accessibilité d'équipements sportifs,

Considérant que le Gymnase Cler est un établissement structurant au niveau local, qui n'a pas encore fait l'objet de travaux de mise en accessibilité,

Sur proposition de Madame Rachida DATI et des élus de la majorité,

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris établisse un dossier de subvention à destination du Centre National pour le Développement du Sport visant à assurer une participation dans les travaux de mise en accessibilité du Gymnase Cler, dans le 7^e arrondissement.